



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE MARDI 26 MAI 2026 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire : Peter J. Malouf

les conseillers : Antoine Tayar
François-Patrick Allard
Daniel Pilon
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 26-05-04

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 26 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-04

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of May 26, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 21, aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 19 h 21.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2026

RÉSOLUTION N° 26-05-05

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2026

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2026 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2026 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2026 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-05

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of April 21, 2026, and the Special Meeting of May 6, 2026

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 21, 2026, and the Special Meeting of May 6, 2026, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 21, 2026, and the Special Meeting of May 6, 2026.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des commandes -100 000\$
- .4 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .5 Liste des chèques et dépôts directs
- .6 Permis et certificats
- .7 Rapport - Ressources humaines

6. Appui à la CSSMB pour un projet dans le cadre du programme PAFIRSPA

RÉSOLUTION N° 26-05-06

Objet : Appui à la CSSMB pour un projet dans le cadre du programme PAFIRSPA

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) auprès du ministère de l'Éducation pour un projet à l'école St-Clément Ouest;

ATTENDU QUE les modalités du programme exigent une résolution de la ville appuyant le projet;

RESOLUTION NO. 26-05-06

Subject: Support to CSSMB for a project under the PAFIRSPA program

WHEREAS the Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) wishes to apply for a grant within the ministère de l'Éducation's *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) for a project at École St-Clément Ouest;

WHEREAS the conditions of the program are such that a Town resolution supporting the project is required;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'appuyer le projet de la CSSMB pour la Réfection de la cour d'école et l'installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à l'école St-Clément Ouest, afin que la CSSMB puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme PAFIRSPA;

De s'engager à conclure une entente de service avec la CSSMB pour la Réfection de la cour d'école et installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales à l'école St-Clément Ouest afin que ces installations soient accessibles à l'ensemble de la population monteroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To support to the CSSMB for their project to repair the school yard of École St-Clément Ouest and install a rainwater retention basin, so that the CSSMB may benefit from the financial assistance offered by the ministère de l'Éducation within the PAFIRSPA program;

To commit to reaching an agreement with the CSSMB for their project in order for the installations to become accessible all Town residents.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

RÉSOLUTION N° 26-05-07

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 30 avril 2026

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1^{er} au 30 avril 2026 :

Masse salariale :	3 454 977 \$
Fournisseurs et autres paiements :	7 539 389 \$
Assurances :	6 628 \$
Frais de financement :	514 647 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme :	742 000 \$
Total des déboursés :	12 257 642 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-07

Subject: Ratification of disbursements for the period of April 1, to April 30, 2026

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1, to April 30, 2026:

Payroll:	\$3,454,977
Suppliers and other payments:	\$7,539,389
Insurance:	\$6,628
Financing costs:	\$514,647
Principal reimbursements – long term debt:	\$742,000
Total disbursements:	\$12,257,642

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Modification du financement du projet *Mise à jour - Solution de sauvegarde pour serveurs*

RÉSOLUTION N° 26-05-08

Objet : Modification du financement du projet *Mise à jour - Solution de sauvegarde pour serveurs*

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'approuver la modification du financement du projet n° 2023-100-04 *Mise à jour – Solution de sauvegarde pour serveurs* afin de réduire de 4 300 \$ le financement par emprunt et d'affecter un montant de 4 300 \$ provenant du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-08

Subject: Modification to the funding of project *Update - Server Backup Solution*

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To approve the modification to the funding of project no. 2023-100-04, *Update – Server Backup Solution*, in order to reduce debt financing by \$4,300 and allocate an amount of \$4,300 from the unallocated accumulated surplus.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Contrat d'artistes - Ministère de la Culture et des Communications

RÉSOLUTION N° 26-05-09

Objet : Contrat d'artistes - Ministère de la Culture et des Communications

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser la Directrice générale à signer le contrat maquette avec chacun des 4 artistes retenus par le comité de sélection pour la préparation d'une maquette de leur œuvre d'art proposée pour le nouveau centre sportif et communautaire de Ville de Mont-Royal;

D'autoriser le paiement de 10 000 \$ à chacun des 4 artistes retenus;

D'imputer cette dépense de 40 000 \$ au budget de fonctionnement 02-780-01-729.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-09

Subject: Artists' Contract - Ministère de la Culture et des Communications

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize the Town Manager to sign the contract with each of the 4 artists retained by the selection committee to prepare a model of their artwork proposed for the new sports and community centre of Town of Mount Royal;

To authorize the payment of \$10,000 to each of the 4 artists retained;

To charge this expense of \$40,000 to the operating budget 02-780-01-729.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. **Projet de sécurisation de l'intersection de l'avenue Rockland et du chemin Rockland**

RÉSOLUTION N° 26-05-10

Objet : Projet de sécurisation de l'intersection de l'avenue Rockland et du chemin Rockland

ATTENDU QUE la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes de tous âges constitue une préoccupation constante pour les Monteroises et Monterois ainsi que pour le Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'intersection de l'avenue Brookfield et du chemin Rockland nécessite des améliorations afin d'accroître la sécurité des usagers;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'affecter un montant de 500 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnements estimatif de l'exercice 2025 aux activités d'investissement pour l'étude et la réalisation d'un projet de sécurisation de l'intersection de l'avenue Brookfield et du chemin Rockland;

De modifier le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 afin d'y ajouter le projet n° 2026-310-10 intitulé « étude et réalisation d'un projet de sécurisation de l'intersection de l'avenue Brookfield et du chemin Rockland » pour un montant de 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-10

Subject: Project to increase safety at the intersection of Brookfield Avenue and Rockland Road

WHEREAS the safety of pedestrians, cyclists and motorists of all ages is an ongoing concern for the residents of Mount Royal and for the Municipal Council;

WHEREAS the intersection of Brookfield Avenue and Rockland Road requires improvements in order to enhance the safety of users;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To allocate an amount of \$500,000 from the estimated operating surplus for fiscal year 2025 to investment activities for the study and implementation of a project to increase safety at the intersection of Brookfield Avenue and Rockland Road;

To amend the 2026–2027–2028 three-year capital program to add project no. 2026-310-10 entitled 'study and implementation of a project to increase safety at the intersection of Brookfield Avenue and Rockland Road' in the amount of \$500,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. **Renouvellement de la convention de gestion du Club de curling de Mont-Royal**

RÉSOLUTION N° 26-05-11

Objet : Renouvellement de la convention de gestion du Club de curling de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement de la convention de gestion avec le Club de curling de Mont-Royal pour une période initiale de cinq (5) ans, assortie d'une option de renouvellement additionnelle de cinq (5) ans, selon les modalités et conditions négociées entre la Ville et le Club;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de gestion et tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-11

Subject: Renewal of the management agreement of the Town of Mount Royal Curling Club

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize the renewal of the management agreement with the Club de curling de Mont-Royal for an initial period of five (5) years, with an additional five (5)-year renewal option, in accordance with the terms and conditions negotiated between the Town and the Club;

To authorize the Mayor and the Town's Clerk to sign, for and on behalf of the Town, the management agreement and any documents required to give effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Réparation du béton extérieur - Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

RÉSOLUTION N° 26-05-12

Objet : Réparation du béton extérieur - Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 125 000 \$ (taxes incluses) pour la réparation du béton extérieur à la bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie ST-DENIS THOMPSON INC. le contrat (C-2026-18) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 98 273,73 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet, le tout selon les procédures et les politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1901 (amortissement de 25 ans)

Imputation : Projet : 3225 (PTI 2019) « Réparation du béton extérieur - bibliothèque ».

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 98 273,73 \$(taxes incluses)
Dépense : 125 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédits : 114 141,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-12

Subject: Exterior concrete repairs - Reginald J.P. Dawson Library

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To authorize an expense of \$125,000 (taxes included) for the exterior concrete repairs at Reginald J.P. Dawson Library, including all incidental costs, if applicable;

To award the lowest conform bidder, ST-DENIS THOMPSON INC. the contract (C-2026-18) for this purpose, at the lump sum price submitted, of \$98,273.73 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorize the town manager to award the various contracts required for the execution of this project, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Loan By-Law E-1901 (25-year amortization)

Appropriation: Project: 3225 (TCP 2019) "Réparation du béton extérieur - bibliothèque"

Budget account: 22-700-00-722

Contract: \$98,273.73 (taxes included)
Expense: \$125,000.00 (taxes included)
Credits: \$114,141.66

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Dépenses supplémentaires - Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 26-05-13

Objet : Dépenses supplémentaires - Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 30 000,00 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 dans le cadre du contrat de travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux accordé à la compagnie LES SPÉCIALISTES AVA INC. (C-2024-43) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2026

RESOLUTION NO. 26-05-13

Subject: Additional expenses - Electrical work in municipal buildings

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an additional expense of \$30,000.00 (taxes included) for the period from July 1, 2025, to June 30, 2026, under the contract for electrical work in municipal buildings awarded to LES SPÉCIALISTES AVA INC. (C-2024-43), including all related costs, if applicable;

To allocate this expense as follows:

Source: 2026 Operating Budget

Imputation : Compte budgétaire 02-385-00-522
« Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Dépense : 30 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 27 394,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appropriation Budget Account 02-385-00-522
"Entretien et réparations - Bâtiments et terrains"

Expense: \$30,000.00 (taxes included)
Credit: \$27,394.00

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Dépenses supplémentaires - Services professionnels - Réaménagement de rues

RÉSOLUTION N° 26-05-14

Objet : Dépenses supplémentaires - Services professionnels - Réaménagement de rues

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 40 000,00 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat accordé à la compagnie PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. afin de couvrir les dépenses supplémentaires pour le contrat C-2025-16 Services professionnels - Réaménagement de rues, incluant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2503 avec une période d'amortissement sur 25 ans

Imputation : Projet : 2025-310-02 « Programme annuel de reconstruction, réfection et resurfacement de rues et trottoirs incluant le réaménagement des rues Bates et Plymouth et l'aménagement de pistes cyclables »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Dépense : 40 000,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 36 525,34 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-14

Subject: Additional expenses - Professional services for street redevelopment roadworks

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To authorize an additional expense of \$40,000.00 (taxes included) under the contract awarded to PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. to cover additional expenses incurred in for contract C-2025-16 - Services professionnels - Réaménagement de rues, including all related costs, if applicable;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2503, with an amortization period over 25 years;

Appropriation: Project: 2025-310-02 (PTI 2025) "Annual program of street and sidewalk reconstruction, rehabilitation and resurfacing, including the redevelopment of Bates and Plymouth streets and the creation of bicycle paths"

Budget account: 22-300-00-711

Expense: \$40,000.00 (taxes included)
Credit: \$36,525.34

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Annulation du contrat C-2024-40 - Location et service de conteneurs

RÉSOLUTION N° 26-05-15

Objet : Annulation du contrat C-2024-40 - Location et service de conteneurs

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

De mettre fin au contrat C-2024-40 à partir du 1^{er} juin 2026, octroyé par la résolution n° 24-03-20 adoptée le 19 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-15

Subject: Cancellation of contract C-2024-40 - Container rental and service

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To terminate contract C-2024-40 from June 1, 2026, granted by resolution no. 24-03-20 on March 19, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Reconstruction de sections de trottoirs et bordures

RÉSOLUTION N° 26-05-16

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et bordures

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 138 520,85 \$ (taxes incluses) pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie GROUPE ABF INC., le contrat (C-2026-10) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un montant total de 134 486,26 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

De facturer les citoyens au taux de 783,00 \$ (taxes incluses) le mètre linéaire de trottoirs reconstruits, tels que les entrées charretières, à leur demande, ce tarif ayant été de 735,00 \$ le mètre linéaire l'année précédente;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2103 avec une période d'amortissement sur 25 ans

Imputation : Projet : 2021-310-08 (PTI 2021) « Reconstruction de sections de trottoirs »

Poste budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 134,486.26 \$ (taxes incluses)
Dépense : 138,520.85 \$ (taxes incluses)
Crédit : 126,488.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-16

Subject: Reconstruction of sections of sidewalks and curbs

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expenditure of \$138,520.85 (taxes included) for the reconstruction of sections of sidewalks and curbs, including all incidental costs, if applicable;

To award to the lowest bidder, GROUPE ABF INC. the contract (C-2026-10) for this purpose, at the unit prices submitted, for a total amount of \$134,486.26 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To bill residents at a rate of \$783.00 (taxes included) per linear meter of reconstructed sidewalks, such as driveway entrances, upon request, this rate having been \$735.00 per linear meter the previous year.

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source: Loan By-law E-2103 (25-year amortization)

Appropriation: Project 2021-310-08 (TCP 2021) "Reconstruction of sidewalks"

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$134,486.26 (taxes included)
Expenditure: \$138,520.85 (taxes included)
Credit: \$126,488.00

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Services professionnels - Surveillance des travaux d'infrastructures

RÉSOLUTION N° 26-05-17

Objet : Services professionnels - Surveillance des travaux d'infrastructures

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 360 164,04 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance des travaux d'infrastructure, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à GROUPE CIVITAS INC. le contrat à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 327 241,85 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2403 avec une période d'amortissement sur 25 ans

Imputation : Poste budgétaire 22-300-00-711

Projet : 2024-310-04 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Contrat : 327 241,85 \$ (taxes incluses)
Dépense : 360 164,04 \$ (taxes incluses)
Crédit : 328 877,77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-17

Subject: Professional services - Supervision of infrastructure works

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To authorize an expenditure of \$360,164.04 (taxes included) for professional services related to infrastructure work supervision, including all incidental expenses, where applicable;

To award the contract for this purpose to GROUPE CIVITAS INC., at the submitted unit prices, for a total amount of \$327,241.85 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source of funding: Loan By-law E-2403, amortized over a period of 25 years

Budget allocation: Budget item 22-300-00-711

Project: 2024-310-04 "Annual Program – Roads and Sidewalks"

Contract: \$327,241.85 (taxes included)
Expenditure: \$360,164.04 (taxes included)
Available credit: \$328,877.77

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Travaux de chaussées et trottoirs pour l'année 2026

RÉSOLUTION N° 26-05-18

Objet : Travaux de chaussées et trottoirs pour l'année 2026

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 3 424 789,82 \$ (taxes incluses) pour les travaux de chaussées et trottoirs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le contrat (C-2026-39 Travaux de chaussées et trottoirs) à cette fin, aux prix unitaires soumis d'un montant total de 3 113 445,29 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION NO. 26-05-18

Subject: Pavement and Sidewalk Rehabilitation Work 2026

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To authorize an expenditure of \$3,424,789.82 (taxes included) for roadway and sidewalk work, including all incidental expenses, where applicable;

To award to the lowest bidder, namely EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., the contract (C-2026-39 Roadway and Sidewalk Works) for this purpose, at the submitted unit prices for a total amount of \$3,113,445.29 (taxes included), in accordance with the tender documents prepared for this contract;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2603 amorti sur une période de 25 ans

Imputation : Poste budgétaire 22-300-00-711
« Reconstruction de rues et trottoirs »

Projet 2026-310-05 « Reconstruction de rues et trottoirs »

Contrat : 3 113 445,29 \$ (taxes incluses)
Dépense : 3 424 789,82 \$ (taxes incluses)
Crédits : 3 127 289,59 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-law E-2603 amortized over a period of 25 years

Allocation: Budget item 22-300-00-711
"Reconstruction of streets and sidewalks"

Project 2026-310-05 "Reconstruction of streets and sidewalks"

Contract: \$3,113,445.29 (taxes included)
Expenditure: \$3,424,789.82 (taxes included)
Credits: \$3,127,289.59

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Services professionnels en électromécanique - mise à niveau de l'aréna

RÉSOLUTION N° 26-05-19

Objet : Services professionnels en électromécanique - mise à niveau de l'aréna

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 122 678,33 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels en électromécanique pour la reconfiguration du système de ventilation d'urgence et pour les travaux de remise aux normes de l'aréna;

D'accorder à AMBIONER INC. le contrat de services professionnels à cette fin au montant soumis de 110 490,98 \$ (taxes incluses), conformément à la demande de prix;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2601 - Période d'amortissement de 25 ans

Imputation : Projet : 2026-310-07,
« Reconfiguration du système de ventilation d'urgence de l'aréna et travaux connexes »

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 110 490,98 \$ (taxes incluses)
Dépense : 122 678,33 \$ (taxes incluses)
Crédit : 112 021,71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-19

Subject: Professional Electromechanical Services - Arena Upgrade

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expenditure of \$122,678.33 (taxes included) for electromechanical professional services for the reconfiguration of the emergency ventilation system and for the arena upgrades;

To award AMBIONER INC. the professional services contract for this purpose in the submitted amount of \$110,490.98 (taxes included), in accordance with the request for quotation;

Allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2601 - Amortization period of 25 years

Allocation: Project: 2026-310-07,
"Reconfiguration of the arena's emergency ventilation system and related work"

Budget account: 22-700-00-722

Contract: \$110,490.98 (taxes included)
Expense: \$122,678.33 (taxes included)
Credit: \$112,021.71

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 479, avenue Portland.

RÉSOLUTION N° 26-05-20

Objet : Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 479, avenue Portland.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 479, avenue Portland, soit le lot 1 679 970, a soumis une demande de dérogation mineure visant à légaliser, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, la marge de recul latérale gauche existante à 1,91 m empiétant de 0,07 m dans la marge minimale de 1,98 m requise au moment de la construction en 1947;

ATTENDU QUE suite à des modifications réglementaires subséquentes, la réglementation actuelle prévoit une marge de recul latérale minimale de 2,34 m, augmentant l'empiètement à 0,43 m;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation est rendue nécessaire par l'empiètement de 0,07 m;

ATTENDU QUE l'approbation de cette demande légalisera la marge de recul latérale gauche existante, mais ne pourra s'appliquer à toute construction subséquente ;

ATTENDU QUE conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 27 mars 2026, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le conseil a permis à tout intéressé de se faire entendre sur cette demande.

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'accepter, conformément au Règlement N° 1312 sur les dérogations mineures, de légaliser la marge de recul latérale gauche existante à 1,91 m pour le bâtiment situé au 479, avenue Portland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-20

Subject: Minor variance for the building located at 479 Portland Avenue

WHEREAS the owner of the property located at 479 Portland Avenue, lot 1 679 970, has submitted a minor variance request to legalize, in accordance with By-law No. 1312 on minor variances, the existing left lateral setback of 1.91 m, encroaching by 0.07 m into the setback of 1.98 m required by the regulations in force at the time of construction in 1947;

WHEREAS following subsequent regulatory changes, the current regulations now require a minimum lateral setback of 2.34 m, increasing the encroachment to 0.43 m;

WHEREAS this variance request is necessary due to the encroachment of 0.07 m;

WHEREAS the approval of this request will legalize the existing left lateral setback but will not apply to any subsequent construction;

WHEREAS in accordance with By-law No. 1312 on minor variances and after careful consideration during its meeting on March 27, 2026, the CCU recommended that the said application for a minor exemption be accepted;

WHEREAS the council has given all interested persons an opportunity to be heard on this application.

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To approve, in accordance with By-law No. 1312 on minor variances, the legalization of the existing right lateral setback of 1.91 m for the building located at 479 Portland Avenue.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 26-05-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 24 avril 2026 :

Plan n° 1 : 140 Jasper pour « Modifications au PIIA accepté : Remplacement du revêtement sur le volume arrière »;

Plan n° 2 : 455 Beverley pour « Remplacer le revêtement en bois existant sur la partie supérieure de la maison par un revêtement métallique MAC », sous la réserve suivante :

- une installation verticale est autorisée, mais le revêtement doit être d'une seule couleur brune uniforme, correspondant aux échantillons fournis, et ne peut pas être de type « simili bois »;

Plan n° 4 : 747 Lanark pour « Ajout au PIIA : Nouvelles fenêtres », sous les réserves suivantes :

- les fenêtres à battant sont recevables;
- conserver les mêmes proportions verticales que les fenêtres à guillotine, avec un meneau central;
- la fenêtre avant gauche doit être révisée afin d'être divisée en quatre sections tel qu'approuvé;

Plan n° 5 : 5750 Côte-de-Liesse pour « Modification au PIIA accepté: Fenestration et revêtement »;

Plan n° 6 : 8585 Décarie pour « Nouvelle enseigne d'identification pour le bâtiment »;

Plan n° 7 : 2435 Manella pour « Nouvelle enseigne lumineuse apposée sur la façade pour « Pharmacie Sami Obeid inc. » »;

Plan n° 8 : 30 Strathcona pour « Modification du revêtement extérieur, des volets et remplacement des fenêtres et de la porte. »;

Plan n° 10 : 528 Berwick pour « Remplacement des fenêtres à battants », sous les réserves suivantes :

- prévoir des petits carreaux sur l'ensemble des fenêtres en surface (et non intercalaire), à l'exception de la porte patio (item 4) et de la petite fenêtre sur la façade arrière (item 9);

RESOLUTION NO. 26-05-21

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plans (PIIA) that received a favourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on April 24, 2026:

Plan no. 1: 140 Jasper for "Modifications to the approved PIIA: Replacement of cladding on the rear section";

Plan no. 2: 455 Beverley for "Replace the existing wood siding on the upper part of the house with MAC metal siding," subject to the following condition:

- vertical installation is permitted, but the siding must be a uniform brown colour, matching the samples provided, and may not be "wood grain" style;

Plan no. 4: 747 Lanark for "Addition to the PIIA: New Windows," subject to the following conditions:

- casement windows are acceptable;
- maintain the same vertical proportions as the sash windows, with a central mullion;
- the front left window must be revised to be divided into four sections as approved;

Plan no. 5: 5750 Côte-de-Liesse for "Modifications to the approved PIIA: Windows and cladding";

Plan no. 6: 8585 Décarie for "New identification sign for the building";

Plan no. 7: 2435 Manella for "New illuminated sign affixed to the facade for 'Pharmacie Sami Obeid Inc.'";

Plan no. 8: 30 Strathcona for "Modification of exterior cladding, shutters, and replacement of windows and door. ";

Plan no. 10: 528 Berwick for "Replacement of casement windows," subject to the following conditions:

- include small panes on all surface windows (not mullions), with the exception of the patio door (item 4) and the small window on the rear facade (item 9);

- la fenêtre située à gauche de la porte coulissante (item 3) doit conserver une configuration à deux vitres au lieu des trois proposées;

Plan n° 11 : 101 Dunrae pour « Modification d'une ouverture et remplacement des fenêtres de la cour arrière. »;

Plan n° 12 : 486 Lazard pour « Modification au PIIA acceptée : Changement de porte de garage, et recommandations sur l'appareillage de pierre », sous les réserves suivantes :

- l'appareillage doit être maintenu tel qu'approuvé en 2024;
- les nouvelles portes de garage sont non recevables.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 8 mai 2026 :

Plan n° 1 : 56 Kindersley pour « Modifications au PIIA accepté : Ouvertures, lucarnes et reconstruction du mur au RDC en arrière et cheminée : » selon la réserve suivante :

- les fenêtres, la reconstruction de la cheminée et du mur arrière sont recevables;

Plan n° 2 : 59 Melbourne pour « Modification au PIIA accepté : Allèges, moulures et revêtement dans le pignon », sous les réserves suivantes :

- les allèges et les moulures sont recevables;
- le clin est requis dans le pignon, tel qu'accepté;

Plan n° 4 : 829 Laird pour « Modification au PIIA accepté : Ajout d'un revêtement en pierre sur le mur latéral et arrière »;

Plan n° 5 : 769 Algonquin pour « Modification au PIIA acceptée : Installation d'un clin aluminium horizontal sur les 4 façades », sous la réserve suivante :

- option 2 : Couleur blanc pur avec une finition lisse;

Plan n° 6 : 2345 Iroquois pour « Modifications au PIIA accepté : Modification au PIIA : Dimensions des panneaux de fenêtres : »

- suggestion : Ajouter les volets;

Plan n° 7 : 466 Melbourne pour « Agrandissement dans la cour arrière et remplacement des portes et fenêtres », sous la réserve suivante :

- la brique doit être de type « White Plains Velours »;

Plan n° 8 : 584 Dawson pour « Agrandissement en cour arrière sur deux étages », sous les réserves suivantes :

- option 2 est recevable pour la toiture;

- the window located to the left of the sliding door (item 3) must retain a double-pane configuration instead of the proposed triple-pane;

Plan no. 11: 101 Dunrae for "Modification of an opening and replacement of the rear yard windows.";

Plan no. 12: 486 Lazard for "Amendment to Approved Zoning Plan: Change of Garage Door, and Recommendations on Stone Masonry," subject to the following conditions:

- the masonry must be maintained as approved in 2024;
- the new garage doors are not acceptable;

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plans (PIIA) that received a favourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on May 8, 2026:

Plan no. 1: 56 Kindersley for "Amendments to the Approved PIIA: Openings, dormers, and reconstruction of the rear ground-floor wall and chimney", subject to the following condition:

- the windows, the reconstruction of the chimney, and the rear wall are acceptable;

Plan no. 2: 59 Melbourne for "Amendment to the approved PIIA: Parapets, mouldings, and siding on the gable," subject to the following conditions:

- the parapets and mouldings are acceptable;
- siding is required on the gable, as approved;

Plan no. 4: 829 Laird for "Amendment to the approved Zoning Plan: Addition of stone cladding on the side and rear walls";

Plan no. 5: 769 Algonquin for "Amendment to the approved Zoning Plan: Installation of horizontal aluminum siding on all four facades," subject to the following condition:

- option 2: Pure white with a smooth finish;

Plan no. 6: 2345 Iroquois for "Modifications to the Approved Zoning Plan: Modification to the Zoning Plan: Window panel dimensions: "

- suggestion: Add shutters;

Plan no. 7: 466 Melbourne for "Backyard extension and replacement of doors and windows," subject to the following condition:

- The brick must be "White Plains Velour" type;

Plan no. 8: 584 Dawson for "Two-story rear extension," subject to the following conditions:

- option 2 is acceptable for the roof;

- les allèges de fenêtre doivent être en pierre naturelle ou en brique;
- les soffites et les gouttières doivent être blancs, au minimum à l'arrière ; il est toutefois recommandé de les uniformiser en blanc sur l'ensemble du bâtiment;
- la coloration du crépi est recevable;
- les fenêtres proposées sont recevables;

Plan n° 10 : 426 Revere pour « Modification de la façade avant : remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage »;

Plan n° 11 : 486 Lazard pour « Modification au PIIA acceptée : Changement de porte de garage, et recommandations sur l'appareillage de pierre », selon les réserves suivantes:

- l'appareillage de pierre est recevable;
- porte de garage est toujours non recevable;

Plan n° 12 : 3333 Graham pour « Nouvelle enseigne pour « Raymond Chabot Grant Thornton. » », sous la réserve suivante :

- l'enseigne sur la fontaine d'eau ne doit pas avoir de logo;

Plan n° 14 : 127 Jasper pour « Modification au PIIA acceptée : Modification aux murs extérieurs ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 8 mai 2026 :

Plan n° 1 : 56 Kindersley pour: « Ouvertures, lucarnes et reconstruction du mur au RDC en arrière et cheminée : », selon le motif suivant :

- les lucarnes arrière doivent être abaissées conformément à l'élévation approuvée;

Plan n° 3 : 141 Highfield pour : « Peinture des 4 façades en bleu », selon le motif suivant;

- la couleur proposée ne s'harmonise pas avec la pierre ni avec le voisinage ; une couleur plus sobre et classique est requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- window sills must be made of natural stone or brick;
- soffits and gutters must be white, at least at the rear; however, it is recommended that they be standardized to white throughout the entire building;
- the colour of the stucco is acceptable;
- the proposed windows are acceptable;

Plan no. 10: 426 Revere for "Modification of the front facade: replacement of the front door and garage door";

Plan no. 11: 486 Lazard for "Accepted PIIA modification: Change of garage door, and recommendations regarding stonework", subject to the following conditions:

- the stonework is acceptable;
- the garage door remains unacceptable;

Plan no. 12: 3333 Graham for "New sign for 'Raymond Chabot Grant Thornton,'" subject to the following condition:

- the sign on the water fountain must not include a logo;

Plan no. 14: 127 Jasper for "PIIA amendment approved: Modification to exterior walls".

TO REJECT the Site Planning and Architectural Integration Plans (PIIA) that received an unfavourable recommendation from the CCU at the virtual meeting held on May 8, 2026:

Plan no. 1: 56 Kindersley for: "Openings, dormers, and reconstruction of the rear ground-floor wall and chimney", according to the following reason:

- the rear dormers must be lowered in accordance with the approved elevation.

Plan no. 3: 141 Highfield for: "Painting of the four facades in blue", according to the following reason:

- the proposed colour does not harmonize with the stone or the neighbourhood; a more subdued and classic colour is required.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Adoption du Règlement N° 1480 sur la vente et l'utilisation des pesticides

RÉSOLUTION N° 26-05-22

Objet : Adoption du Règlement N° 1480 sur la vente et l'utilisation des pesticides

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1480 sur la vente et l'utilisation des pesticides a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 21 avril 2026;

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1480 sur la vente et l'utilisation des pesticides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-22

Subject: Adoption of By-law No. 1480 concerning the sale and use of pesticides

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1480 concerning the sale and use of pesticides was preceded by a filing and a notice of motion given on April 21, 2026;

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To adopt By-law No. 1480 concerning the sale and use of pesticides.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-52 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au terrain de stationnement du parc Mohawk

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° 1384-52 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au terrain de stationnement du parc Mohawk

Le conseiller Daniel Pilon dépose le projet de Règlement N° 1384-52 modifiant le Règlement N° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au terrain de stationnement du parc Mohawk et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1384-52 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to the parking lot of the Mohawk Park

Councillor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1384-52 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to the parking lot of the Mohawk Park and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026

RÉSOLUTION N° 26-05-23

Objet : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal fait partie des organismes publics qui doivent élaborer un Plan d'action chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal, par les gestes et actions déjà accomplis, reconnaît l'importance de faciliter l'accès et l'intégration de tous les résidents ayant un handicap dans la communauté;

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

RESOLUTION NO. 26-05-23

Subject: Action Plan for people with disabilities 2026

WHEREAS the Town of Mount Royal falls under the group of public service organizations that is required to submit an Action Plan on a yearly basis;

WHEREAS the Town of Mount Royal, by the measures and actions already taken, recognizes the importance of facilitating access and integrating all residents with a disability into the community;

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

D'approuver le Plan d'Action pour 2026 à l'égard des personnes handicapées;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à sa mise en vigueur;

De transmettre une copie du document à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To approve the 2026 Disability Action Plan;

To authorize the Town Manager or the Town Clerk to sign, in the name of the Town of Mount Royal, all documents required to bring the Action Plan into force;

To transmit a copy of the documents to the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 19 h 43, aucune question n'est posée et la période de questions se termine à 19 h 43.

26. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 26-05-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

De lever la séance à 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 26-05-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To close the meeting at 19:44.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy